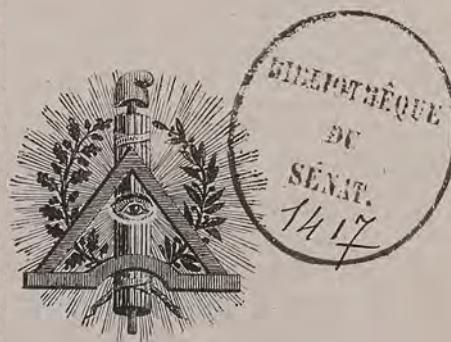


FACÉTIES

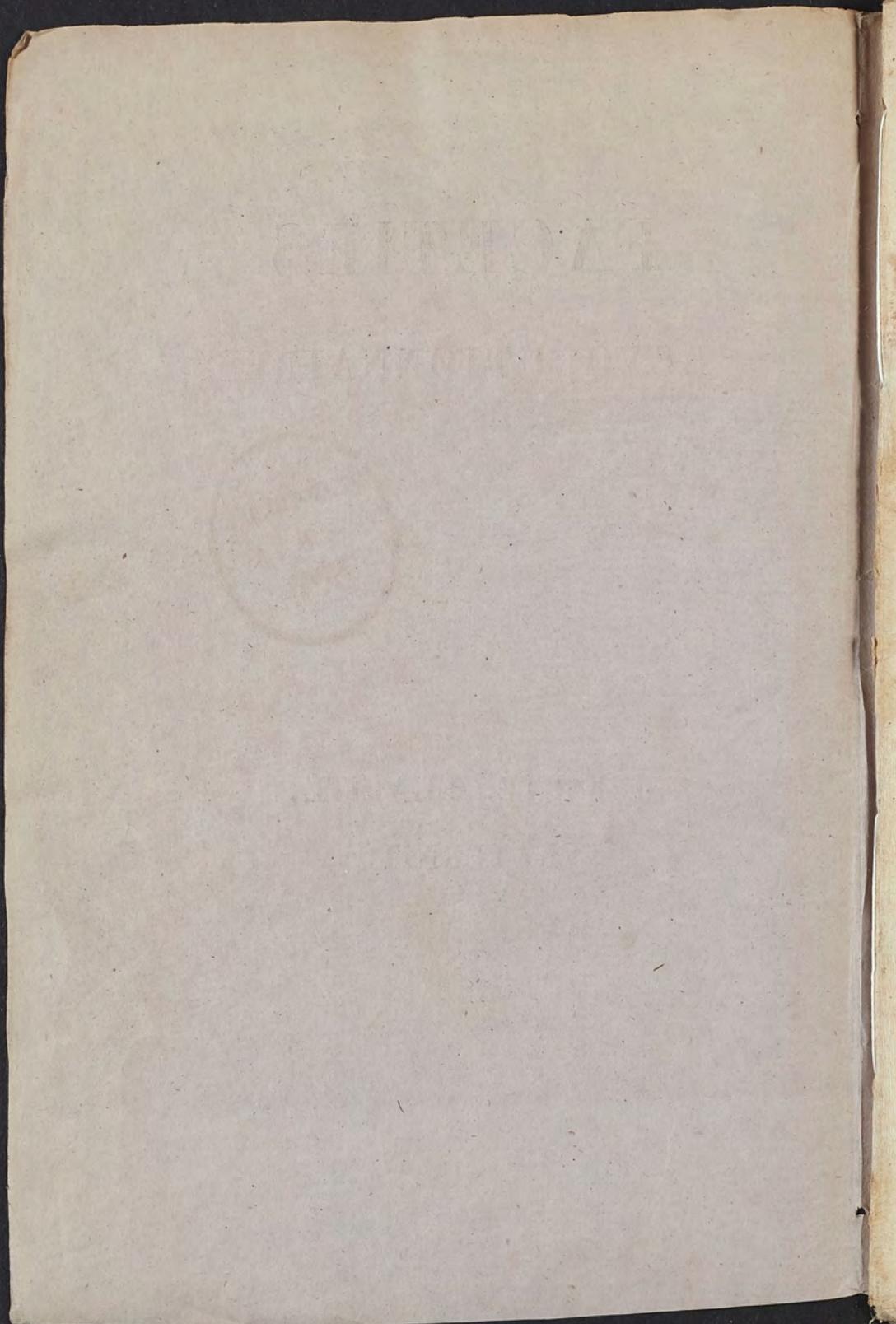
RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

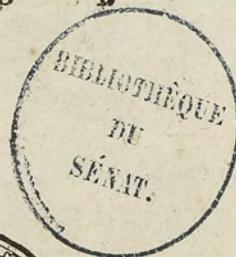
OU





CAHIER
DES
DOLÉANCES ET RECLAMATIONS
DES FEMMES.

PAR MADAME B*** B***



1789.

CAHIES

220

DES JOURNALS DE LA COMPAGNIE

DES JOURNALS

DES MARCHES



83

CAHIER
DES
DOLÉANCES ET RÉCLAMATIONS
DES FEMMES.



L'AURORE luit, les ténèbres se dissipent;
l'astre du jour approche, le ciel brille.....
son éclat est un présage heureux.

O puissance suprême ! fais que ce symbole
enflâme tous les cœurs, ranime notre espoir
& couronne nos vœux.

Quelle confiance ne devons-nous pas avoir
depuis que le monarque a manifesté à son
peuple ses sentimens paternels ; qu'il a permis
à chaque individu de porter ses réclamations,
de communiquer ses idées, de traiter, de dis-
cuter, par la voie de la presse, tous les objets
politiques qui vont bientôt passer sous les
yeux de l'auguste assemblée qui se prépare ?

C'est dans ce moment d'une révolution
générale, qu'une femme étonnée du silence
de son sexe, lorsqu'il auroit tant de choses à
dire, tant d'abus à combattre, tant de do-
léances à présenter, ose éléver sa voix pour

A

défendre la cause commune : c'est au tribunal de la nation qu'elle va la déferer, & déjà sa justice l'assure du succès.

Pardonne, ô mon sexe ! si j'ai cru légitime le joug sous lequel nous vivons depuis tant de siècles ; j'étois persuadée de ton incapacité & de ta foibleſſe ; je ne te croyois capable, dans la clafſe inférieure ou indigente, que de filer, coudre & vaquer aux ſoins économiques du ménage ; &, dans un rang plus diſtingué, le chant, la danſe, la muſique & le jeu me ſembloient devoir être tes occupations eſſentielleſ. Je n'avois pas encore acquis aſſez d'expérience pour diſcerner que tous ces exercices ſont, au contraire, autant d'obſtacles au développement du génie.

Mais, que je ſuis déſabuſée depuis que j'ai vu, avec autant de ſurprise que d'admiſſion, dans cette clafſe, où, ſoit par raiſon, ſoit par néceſſité, les hommes permettent aux femmes de partager leurs travaux, les unes bêcher la terre, tenir le ſoc de la charue, conduire la poſte ; d'autres entreprendre de longs & pénibleſ voyages, pour raiſon de commerce, par le temps le plus rigoureux !

J'ajouterai que, malgré le défaut de notre éducation, on peut citer plusieures femmes

qui ont donné au public des productions utiles & lumineuses (1).

Enfin , n'en a-t-on pas vu tenir les réunions du gouvernement avec autant de sagesse , de prévoyance que de majesté (2) ?

Que nous faut-il de plus pour nous prouver que nous avons droit de nous plaindre de l'éducation qu'on nous donne , du préjugé qui nous rend esclaves , & de l'injustice avec laquelle on nous dépouille , en naissant , au moins dans plusieurs provinces , du bien que la nature & l'équité semblent devoir nous assurer.

Il est , dit - on , question d'accorder aux Nègres leur affranchissement ; le peuple , presqu'à aussi esclave qu'eux , va rentrer dans ses droits : c'est à la philosophie qui éclaire la nation , à qui l'on sera redevable de ces bienfaits ; seroit-il possible qu'elle fût muette

(1) On lit , avec plaisir , les ouvrages de madame Dacier , madame des Houlières , madame du Bocage , madame la marquise du Châtelet , mademoiselle de Lusfan , &c.

(2) De ce nombre sont , Elisabeth , reine d'Angleterre ; Cathérine , épouse de Pierre le Grand ; Czarine ; Cathérine Seconde , actuellement régnante ; & Marie , reine de Portugal.

à notre égard , ou bien que , sourds à sa voix , & insensibles à sa lumière , les hommes persistassent à vouloir nous rendre victimes de leur orgueil ou de leur injustice ?

O députés de la nation ! c'est vous que j'invoque ; puissiez - vous vous pénétrer des mêmes sentimens qui m'animent , & de la nécessité d'opérer , par l'influence de vos lumières , & la sagesse de vos délibérations , le succès de mes justes doléances .

Vous ne tromperez point mon attente ; j'en ai pour garant les suffrages d'une infinité de citoyens éclairés qui ont mis leur sort & leur destinée dans vos mains , & l'obligation par vous contractée , de concourir à la réforme des abus & des préjugés absurdes ou atroces qui déshonorent la monarchie françoise .

C'est dans cette confiance que j'ose prendre la défense de mon sexe , & que ma plume timide , mais encouragée par la bonté de ma cause , s'exerce pour la première fois .

Je conçois que ma réclamation paroîtra d'abord au moins inconsidérée : *L'admission des femmes aux états-généraux est , s'écriera-t-on , une prétention d'un ridicule inconcevable ; jamais les femmes n'ont été admises dans les conseils des rois ou des républiques . Il y a plus : les*

Souveraines qui ont gouverné les états, depuis Sémiramis jusqu'à nos jours, n'ont admis que des hommes dans leur conseil. La devise des femmes, est *travailler, obéir & se taire.*

Voilà certes un système digne de ces siècles d'ignorance, où les plus forts ont fait les loix, & soumis les plus faibles, mais dont, aujourd'hui, la lumière & la raison ont démontré l'absurdité.

Ce n'est point aux honneurs du gouvernement, ni aux avantages d'être initiées dans les secrets du ministère que nous aspirons; mais nous croyons qu'il est de toute équité de permettre aux femmes, veuves ou filles possédant des terres ou autres propriétés, de porter leurs doléances au pied du trône; qu'il est également juste de recueillir leurs suffrages, puisqu'elles sont obligées, comme les hommes, de payer les impositions royales & de remplir les engagements du commerce.

L'on alléguera peut-être que tout ce qu'il est possible de leur accorder, c'est de leur permettre de se faire représenter, par procuration, aux états-généraux.

On pourroit répondre qu'étant démontré, avec raison, qu'un noble ne peut représenter un roturier, ni celui-ci un noble; de même, un homme ne pourroit, avec plus d'équité,

représenter une femme , puisque les représentans doivent avoir absolument les mêmes intérêts que les représentés : les femmes ne pourroient donc être représentées que par des femmes ,

Mais , si elles ne peuvent se faire entendre , si la politique du gouvernement l'emporte sur la justice ; si tout accès auprès des dépositaires de leurs destinées leur est interdit , ô citoyens vertueux & sensibles ! prenez du moins en considération l'iniquité attachée au préjugé qui les rend victimes & responsables des désordres de ceux de votre sexe qui , par leurs efforts , leurs ruses , leur noire perversité , sont parvenus à les tromper , à abuser de leur crédulité par leurs promesses , à les subjuguer par leurs fermens , à triompher de leur foiblesse , de leur inexpérience , de leur vertu .

Préjugé qui imprime , sur leur front , un caractère ineffaçable d'ignominie , tandis que l'infâme suborneur s'applaudit de ses succès , se glorifie des pleurs qu'il fait couler , des pièges qu'il a tendus à l'innocence , de la honte & du malheur de son infortunée victime .

Hommes pervers & injustes ! pourquoi exigeriez-vous de nous plus de fermeté que

vous n'en avez vous-mêmes ? Pourquoi nous imposez-vous la loi du déshonneur , quand , par vos manœuvres , vous avez su nous rendre sensibles & en obtenir l'aveu ? Quel droit avez-vous pour prétendre que nous devons résister à vos pressantes importunités , quand vous n'avez pas le courage de commander aux dérèglements de vos passions ?

Ah ! sans doute , un tel préjugé est indigne d'une bonne constitution ; il révolteroit une nation moins frivole & plus conséquente dans ses principes .

Mais , quel moyen pourroit-on employer pour établir l'équilibre entre deux sexes formés du même limon , éprouvant les mêmes sensations , que la main du créateur a fait l'un pour l'autre , qui adorent le même Dieu , qui obéissent au même souverain ? & pourquoi faut-il que la loi ne soit pas uniforme entre eux , que l'un ait tout & que l'autre n'ait rien ?

Ah ! nation légère , mais éclairée , reprends ton énergie , saisis , d'une main ferme , la balance de la justice & le flambeau de la philosophie ; puis , arrête tes regards sur ces vices de ta législation enfantée dans les ténèbres par l'ignorance & la barbarie ; gémis de tous les maux qu'ils ont causés , & hâte-toi

de répondre au vœu de ton souverain qui te réunit pour stipuler sur les intérêts de son peuple , supprimer les abus , régénérer la constitutiou françoise par de nouvelles loix.

Il est donc en ton pouvoir de les rendre uniformes ; il est de ton devoir de redresser les sinuosités qui égarent , chaque jour , les officiers chargés de les faire exécuter. Il est , dis-je , d'une nécessité absolue de détruire toutes ces défectuosités monstrueuses des loix qui ont avili , corrompu l'esprit de la nation , & gangréné ses mœurs.

Ce n'est donc que par la réforme des loix qu'on peut se flatter d'opérer leur régénération & d'anéantir les préjugés. Mais que ces loix , dictées par la sageſſe , foient un rempart contre l'oppression , & deviennent l'asyle de l'innocence.

Alors nos deux sexes , vertueux par principes , jouiront de la paix qu'inspire une douce & mutuelle confiance. L'homme tranquille au sein de sa famille , ne craindra plus que son ami séduise sa femme ou sa fille , & déshonore sa maison.

Vous , qui allez devenir les arbitres du bien ou du mal , occupez-vous de changer les règles de notre éducation.

Ne nous élevez plus comme si nous étions destinées à faire les plaisirs du férail.

Que notre félicité ne soit pas uniquement de plaisir, puisque nous devons partager un jour votre bonne ou mauvaise fortune.

Ne nous privez pas des connaissances qui peuvent nous mettre à même de vous aider, soit par nos conseils, soit par nos travaux.

Ce n'est point avec les futilités dont on remplit nos têtes que nous pouvons vous remplacer, quand, par une mort naturelle ou prématurée, vous nous laissiez chargées du soutien & de l'éducation de vos enfans.

Les gens oisifs & frivoles ne s'amuseront plus, à la vérité, dans les cercles des femmes, par les puérilités de leurs entretiens; mais aussi les personnes sensées verront, avec satisfaction, des mères de famille raisonnables & gaies s'occuper, avec fruit, du soin de leurs affaires domestiques, discuter, avec connoissance & discernement, les intérêts publics; leur esprit orné & dégagé d'intrigues, de jalouse & de colifichets, rendra leur commerce & leurs conversations aussi agréables qu'utiles.

Réunissez-vous, filles cauchoises, & vous, citoyennes des provinces régies par des coutumes aussi injustes & aussi ridicules; pénétrez jusqu'au pied du trône, intéressez tout ce qui l'environne; réclamez, sollicitez l'abo-

lition d'une loi qui vous réduit à la misère dès que vous venez au monde , pour transporter à l'aîné de vos frères presque toute la fortune de vos pères , & qui vous prive absolument de toutes les successions possibles de vos familles , lorsque vous avez des frères.

C'est cette coutume inique qui a fait dire , *qu'un père pouvoit marier sa fille pour un chapeau de roses.*

C'est elle encore qui est cause de la méintelligence qui existe dans les familles : le frère aîné , riche en proportion de ses frères , s'en éloigne ou par orgueil , ou par intérêt ; il craint d'en être humilié , ou qu'elles ne lui soient à charge.

Pères sensibles , & vous , êtres privilégiés que le choix de la patrie va illustrer à jamais , appuyez ces réclamations ! songez que la haine , la jalousie , la discorde & la désunion régneront éternellement parmi vos enfans toutes les fois que vous n'aurez pas le droit de leur départir également votre fortune.

Ne perdez pas de vue qu'en Normandie sur-tout , la mort d'un père plonge ses filles dans la misère , s'il n'a pas déjà pourvu à leur établissement , & les livre à la merci d'un frère ordinairement dur & impérieux.

Réfléchissez encore que , quelques sacrifices

que des pères puissent faire sur leurs économies , en faveur de leurs filles , ils ne sont jamais en état de leur procurer des alliances bien assorties.

La saine raison ne doit-elle pas être blessée d'une telle coutume , qui n'a , sans doute , été inventée que pour peupler des provinces où des hommes orgueilleux & tyrans sont venus s'établir ?

Réunissez - vous donc pour en opérer la proscription.

Que l'amour du bien public soit votre bouffole , & que , pénétrés de la sublimité de vos fonctions , nulle considération ne puisse vous en écarter.

Que la bonté du monarque & l'esprit de patriotisme , dirigés par vos lumières & par la sagacité de cet homme immortel dont le nom passera à toutes les générations futures , assurent , à la France , le bonheur qu'elle attend.

Il sera votre ouvrage ; & le moyen de le fixer , c'est de rendre les loix si claires & si précises , que la passion & la cupidité ne puissent s'y cacher sous de fausses interprétations.

Qu'elles soient désormais communes à toutes les provinces ; qu'elles soient dictées par la

raison , la sagesse & la justice , & rien ne manquera à votre gloire.

L'Europe attentive , & les yeux fixés sur vos opérations , regardera la France comme une nouvelle Grèce ; & nos rivaux , le dépit dans le cœur , seront forcés de vous admirer.

Je devrois terminer ici la tâche que je me suis imposée en prenant la plume ; cependant je me féliciterois d'y avoir ajouté quelques réflexions , si une seule pouvoit contribuer au bien général.

Je commencerai par celles qui ont rapport à l'objet principal de la sollicitude publique : *la dette nationale.*

Bien des gens pensent que le gouvernement feroit fondé à répéter , sur le clergé & la noblesse , les arrérages des justes impositions dont ils se sont affranchis sans le consentement de la nation. Ce n'est point à moi à combattre cette opinion presque générale ; mais il me semble que l'état pourroit trouver d'autres ressources : 1^o. Dans la confiscation , à son profit , de tous les biens qui ont dû rentrer dans les domaines du roi , à la mort , sans postérité , de plusieurs souverains , dont les états étoient situés au midi de la France , & dont les propriétaires actuels n'auroient

d'autres titres qu'une possession usurpée.

2°. De ceux qui ont été donnés par legs, ou autrement , à des conditions impossibles. Si l'on fouilloit dans les archives des chapitres , des abbayes & communautés religieuses , on trouveroit, dans leurs chartres , des titres de possession aussi révoltans qu'il-légitimes , tels que ceux qui ont dépouillé , de leur fortune , des pères de famille assez ignorans , ou assez fanatiques pour en faire l'abandon en faveur de l'église , *dépositaire des biens des fidèles* (selon la morale de quelques ministres) & *distributrice des graces de l'Eternel* , dont elle les rendroit participans au moyen de leurs sacrifices (1).

Seroit-il donc possible qu'à la fin du dix-huitième siècle l'on fût encore esclave du fanatisme , & qu'on ne pût faire ces recherches

(1) Il doit exister , dans les chartres de l'abbaye des bénédictins de Saint-Evroult , diocèse de Lizioix , un acte de donation d'un bien en faveur des moines , à la charge & condition par eux d'*assurer le paradis* à leur bienfaiteur , à sa femme & à son fils aîné.

Dupleix , Mézerai & autres historiens françois nous apprennent que S. Bernard , du temps des croisades , promettoit aux croisés qui vendoient , à vil prix , leurs terres , ou les donnoient aux Bernardins , autant de places dans le paradis qu'ils en abandonnoient sur terre.

¶ ces réclamations sans être frappé d'anathème, parce que c'étoient des sacrificateurs du Dieu que nous adorons qui ont trompé la crédulité des peuples ?

Ce ne seroit point une main profane que l'on porteroit sur l'arche sacrée ; ce seroit, au contraire, un acte de justice conforme aux loix, qui ne permettent pas qu'un voleur, lorsqu'il est convaincu, jouisse paisiblement du fruit de son crime ; ou les effets volés sont restitués à qui ils appartiennent, ou ils sont confisqués au profit du roi.

Tous les biens mal acquis, je les joindrois donc à ceux des maisons religieuses supprimées (des jésuites par exemple *) ; je formerois, de cet ensemble, une masse qui serviroit à libérer la nation ; &, si toutes ces ressources étoient insuffisantes, j'établirois un impôt sur les objets de luxe simplement, me gardant bien de frapper sur les comestibles, ni sur ce qui pourroit gêner la prospérité du commerce, & moins encore sur le peuple indigent & laborieux.

(*) Les revenus des biens des jésuites n'ont pu, depuis près de trente ans, acquitter leurs dettes. Les frais de direction absorbent presque tout : les avocats & procureurs sont intéressés à les éterniser ; c'est un abus auquel il faudroit remédier.

Il est aussi une classe, dans l'ordre du clergé, aussi respectable par ses mœurs que par les services qu'elle rend à tous les citoyens, qui mérite votre attention : c'est celle des curés, qu'on peut appeler justement, l'église enseignante. La plupart d'entre eux, ainsi que leurs vicaires qui partagent leur zèle & leurs travaux, n'ont pas assez pour vivre ; le gouvernement doit se faire un devoir de proportionner plus également les biens légitimes de l'église, afin que ces ministres, vraiment nécessaires, trouvent, dans leurs revenus, de quoi remplir dignement leurs fonctions, & secourir les citoyens honteux de leur pauvreté, qui n'osent déclarer, qu'à leur curé, la misère qui les accable.

Il y auroit beaucoup plus à dire sur l'ordre du clergé : j'en pense infiniment davantage ; mais il n'appartient pas à une femme de donner, à ce sujet, toute l'extension dont il seroit susceptible. Je voulois seulement donner l'aperçu des ressources que l'état peut trouver dans la confiscation des biens injustement possédés, & qui ne peut blesser le devoir d'un souverain de maintenir les propriétés.

Que vos observations se portent aussi sur les moyens de faire fleurir le commerce en

France ; il est le nerf principal d'un état. Ne souffrez pas sur-tout qu'il soit avili par des banqueroutes frauduleuses.

Etablissez que les banqueroutiers , qui ne prouveront point clairement des pertes réelles , seront flétris d'un *B* imprimé sur la joue , afin d'annoncer à tout l'univers que les commerçans , en France , sont déshonorés quand ils manquent de probité.

Que les frais de justice soient modérés ; qu'un créancier ne soit pas forcé de sacrifier une partie de sa fortune pour faire condamner un faillant.

Qu'on proscrive les arrêts de surséance & les saufconduits , qui sont un attentat à la propriété ; & que , si on laisse subsister les arrêts de défense , ils n'occasionnent pas plus de frais au créancier qu'ils ne coûtent au débiteur.

Par cet ordre , vous rétablirez la confiance ; vos navires seront accueillis dans tous les ports de l'Europe , & le nom françois sera en recommandation chez l'étranger.

Arrêtez aussi qu'on ne pourra condamner à mort que ceux qui seront coupables de meurtre ou de lèze-majesté ; que les autres criminels soient flétris , non sur l'épaule , mais sur la joue , d'une *lettre* qui annonce au public le genre de crime qu'ils auront commis , &

que tous , marqués du sceau de la réprobation , soient employés à des travaux publics si nécessaires en France , soit pour faire des canaux , couper des montagnes , sécher des marais , soit pour nettoyer les villes , adoucir les chemins & les entretenir.

Qu'ils soient mis sous la conduite de gens sûrs qui en répondent , non dans la crainte qu'ils ne passent en pays étranger , ils y porteroient la marque de leur iniquité ; mais pour s'assurer de leurs personnes , & se préserver des nouveaux forfaits qu'ils seroient capables de commettre.

On ne doit pas douter qu'il n'y eût moins de criminels , si la mort n'étoit pas leur punition , & ne terminoit leur pénible existence.

En m'adressant aux députés du tiers des provinces réputées étrangères , je leur dirai :
ÊTRES INFORTUNÉS ! voici le moment de réclamer contre la servitude à laquelle vos tyrans vous ont réduits ; jusqu'à ce jour vous n'avez joui que du droit d'adoption ; soyez désormais enfans légitimes ; devenez tout-à-fait françois.

Renoncez aux prétendues franchises que vos seigneurs suzerains vous font payer trop

cher, par les droits qu'ils se font réservés sur vos personnes ainsi que sur vos propriétés, dont vos enfans & vos héritiers légitimes sont frustrés, si, à l'instant fatal où vous cessez d'être, le hasard ou des affaires les ont éloignés de vous, qui vous privent de la douce satisfaction de dire comme nous : *Je travaille pour mes enfans.*

Demandez, avec tous les membres qui composeront l'assemblée nationale; obtenez, décidez & arrêtez enfin.

Que la nation réunie ne fasse plus qu'une même famille, régie par la même coutume, n'ayant qu'un même poids & une même mesure.

Que les barrières qui nous séparent & nous interdisent, pour ainsi dire, la faculté de nous secourir mutuellement en nous procurant les produits de nos différentes provinces, soient portées aux frontières.

Enfin, soyons tous frères, & plus encore, soyons amis; défendons courageusement notre patrie; aimons notre roi; que la probité & la justice dirigent nos actions, & nous serons heureux.

B*** B***

